

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT DE
L'AIN*

L'An deux mille vingt-quatre, le douze novembre
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation
07 novembre 2024*

Nombre de conseillers présents et représentés : 13

Nombre de pouvoirs : 5

Présents : Mme Catherine MOINE, M. Philippe RICO, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES,
M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, Mme Régine CHEVALLET, Mme Tiphaine PROST,
M. Eric VEYRUNES.

Pouvoir : Mme Isabelle PICHARD donne pouvoir à Mme Régine CHEVALLET, Mme Amélie
MICHAUD donne pouvoir à Mme Catherine MOINE, M. Mickaël SIMON donne pouvoir à Mme
Alexandra TECHER, Mme Jennifer BASILIO donne pouvoir à M. Fausto SCHIRRU, M. Paolo
MARTINELLI donne pouvoir à M. Philippe RICO.

Excusés : M. Denis LINGLIN, Mme Elise MOINE, M. Eric BORDIER.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude CLEMENT

N°2024.065 Objet – Délibération portant sur la signature d'un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'entreprise JSAssitConseils pour la réhabilitation de la caserne des pompiers

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la décision de procéder à la
réhabilitation de la caserne des pompiers a été entérinée lors de réunions du Conseil précédentes.

Afin d'accompagner efficacement la commune dans ce projet structurant, il est proposé de confier
une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à un prestataire qualifié.

Cette mission permettra d'assurer une gestion optimale des aspects techniques, administratifs et
financiers du projet, garantissant ainsi son bon déroulement.

À ce titre, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir valider le devis de
l'entreprise **JSAssitConseils**, pour un montant de **15 000 € TTC**.

Cette entreprise sera chargée de fournir un appui spécialisé à la maîtrise d'ouvrage, en conformité
avec les objectifs fixés par la commune pour cette réhabilitation.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise JSAssistConseils d'un montant de 15 000.00 € TTC.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.
A Sergy, le 12 novembre 2024

Le Maire, C. MOINE

